



• Education Nationale :
L'ASH en déshérence

• Education Nationale :
Bilan de la première FSSCT

p 2

• Recherche :
La parole au SNCS-FSU

• Retraités :
La mobilité, un enjeu majeur

p 3

• Environnement :
Polluants éternels, la FSU
s'engage !

p 4

LYON 03 CC
SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 23/06/2023
Date limite de distribution : 29/06/2023

édito

Si le mouvement syndical n'a pas (encore) gagné l'abrogation de la réforme des retraites, il n'est pas non plus défait. Non seulement, il a réussi à maintenir un mouvement de masse, malgré la répression, face à un gouvernement sourd, mais il est resté très populaire malgré l'instrumentalisation des violences dans les médias. Cette adhésion de l'opinion à nos idées et notre combat s'est aussi traduite en adhésion, pour toutes les organisations syndicales en général, mais en particulier pour les syndicats de la FSU.

Le gouvernement, fragilisé par une crise politique sans précédent, recherche tous les contre-feux possibles pour faire oublier le borbier dans lequel il s'est enlisé. Ainsi, les services publics en général, et particulièrement l'éducation nationale, sont dans le viseur gouvernemental, tout comme l'immigration.

Aussi, si l'été sera l'occasion de se ressourcer et de se reposer, ce ne saurait qu'être le repos du guerrier car les luttes seront à nouveau bien présentes à la rentrée !

François Jandaud,
secrétaire départemental FSU 69

ASH : l'enseignement spécialisé en déshérence !

Malgré des créations de postes, l'enseignement spécialisé (PIAL, RASED, ULIS, IME, UE...) souffre de maux multiples : inclusion sans moyens, politique du tout inclusif, orientations par défaut de trop d'élèves, manque d'enseignants formés pour des métiers plus du tout attractifs, manque de reconnaissance des AESH, volonté permanente de faire des économies... Dans les établissements scolaires, les personnels (enseignants et AESH) mais aussi les élèves comme leurs familles en souffrent. Cette souffrance est accentuée par la communication institutionnelle sur la prétendue réussite de l'école inclusive.

Le problème majeur des orientations par défaut

Dans le Rhône, plus de 700 élèves avec une notification d'IME n'y sont pas inscrits. Par défaut, ils sont scolarisés en classe ordinaire ou encore en ULIS. Pour une part, il s'agit d'un choix des familles. Mais pour la plus grande part, il s'agit d'un manque criant de places en IME. Pour des raisons budgétaires, l'ARS (Agence Régionale de Santé) se refuse à ouvrir des places à la hauteur des besoins. Elle préfère attribuer des moyens au SESSAD, structure offrant un plateau de professionnels de santé et du médico-social, sans accueil des enfants. Par conséquent, le nombre d'ULIS scolarisant des élèves ne relevant pas de ce dispositif explose. La FSU-SNUipp, syndicat du 1er degré de notre fédération, a fait une enquête qui montre que près d'un tiers des ULIS scolarise au moins 25% d'élèves relevant d'IME. Le syndicat a même repéré plus d'une dizaine d'ULIS dont ce chiffre dépasse 50%. Beaucoup de collègues baissent donc les bras parce qu'ils n'arrivent plus à faire leur travail de coordonnateur d'ULIS...



Les PIAL, cheval de troie d'une baisse massive des heures d'accompagnement des élèves

Sur le terrain, la politique des PIAL ne sert qu'à masquer la baisse du nombre d'heures d'accompagnement des élèves. Actuellement, sous couvert de mutualisation, l'administration travaille sur la base de 4 heures d'accompagnement pour les élèves ayant une notification mutualisée. En quelques années nous sommes passés de 10h à 8h puis à 6h et enfin à 4h par élève. D'autant plus que beaucoup de PIAL sont déficitaires en heures. L'instruction est donc donnée de couvrir en priorité les notifications individualisées pour lesquelles la MDPH indique des heures à respecter. Par conséquent, les AESH subissent d'incessants changements d'emploi du temps, voire d'établissements d'exercices. Là aussi, les conséquences sont graves : 25% de démissions chez les AESH. De même, les familles multiplient les demandes d'accompagnement individualisé au grand dam de l'Inspection Académique.

Pourtant, la question de l'ASH est peu traitée dans les instances de l'Education Nationale, les représentants du personnel sont même explicitement exclus de certaines instances comme le Comité départemental d'école inclusive (Comité créé par l'État pour gérer l'école inclusive). La FSU avec ses syndicats continuera à imposer cette question à chaque fois que nous rencontrerons l'administration parce que l'école inclusive est un enjeu majeur de l'école aujourd'hui.

Première FSSCT départementale : le travail du CHSCT se poursuit

Ce mardi 30 mai se tenait la première F3SCT départementale. Cette instance remplace le CHSCT. Avec la loi de Transformation de la Fonction Publique, l'inquiétude était grande que l'administration en profite pour réduire la prise en compte par l'institution des questions de conditions de travail. Ce premier F3SCT a été rassurant de ce point de vue par la présence de l'IA-DASEN et la reprise à l'ordre du jour de tous les points soumis par les élus FSU.

Cette F3SCT aura été l'occasion de poursuivre le travail autour des fiches Santé Sécurité remplies par les collègues et de dégager des mesures de prévention sur des sujets repérés par les élus FSU.

Le Registre Santé Sécurité au travail, un outil de plus en plus utilisé par les collègues.

Des centaines de fiches ont été renseignées en augmentation de plus de 20%. Plus de 15% des établissements (écoles et/ou collèges) sont concernés. Les fiches concernent principalement les Élèves au Comportement Hautement Perturbateur dans les écoles, les problèmes de chauffage, les violences de familles envers des personnels ou encore des problèmes de management dans les collèges. Les élus FSU ont rappelé l'obligation légale de l'employeur (Inspecteurs-trices ou chefs d'établissement) d'apporter une réponse. Nous avons aussi réclamé des procédures pour permettre la saisine des registres par les AESH.



Sur le volet Prévention, la F3SCT a travaillé sur :

- les procédures institutionnelles pour mieux gérer les situations de violence envers les personnels
- les nouvelles consignes de l'IA-DASEN en cas de fortes chaleurs.
- les mesures d'accompagnement des collègues en restructuration

Benjamin Grandener,
FSU-SNUipp 69

Défendre une recherche publique de qualité avec le SNCS

Le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) est ouvert aux chercheur·euses, ingénieur·es et technicien·es des EPST (établissement publics scientifiques et techniques : CNRS, INSERM, INRIA, INRAE, IRD, INED), ainsi qu'à ceux des organismes parapublics et aux organismes privés de recherche à but non lucratif, de même qu'aux travailleurs et travailleuses scientifiques qui peuvent leur être assimilés.

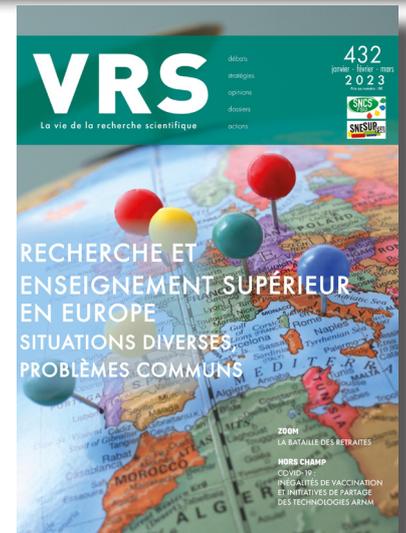


Le SNCS a été créé en 1956 et a rejoint la FSU en 1997. Il regroupe aujourd'hui près de 2000 militant·es dont 250 sont élu·es dans les instances scientifiques (CSA et F3SCT, conseil scientifique des établissements, comité scientifique national de la recherche, sections scientifiques de l'INSERM...).

Depuis sa création, le SNCS a mené de nombreux combats permettant notamment l'obtention du statut de fonctionnaire pour les chercheurs en 1982, véritable gage d'une indépendance scientifique tant vis-à-vis des industries privées que du pouvoir politique. Ce statut est malheureusement aujourd'hui régulièrement remis en cause. Ainsi, depuis 15 ans, la diminution drastique des recrutements de chargé·es de recherche depuis 15 ans (plus de 400 postes de chercheur·euses au CNRS en 2005, 250 en 2023) conduit à des recrutements de plus en plus tardifs (autour de 35 ans aujourd'hui) et donc à une précarisation importante des débuts de carrière. Celle-ci a encore été amplifiée avec la mise en place d'une procédure de recrutement en CDD (3 à 6 ans) sur des chaires de professeur junior combattue par le SNCS (loi de programmation de la recherche de 2020). Cette précarisation des métiers de la recherche va à l'encontre de la nécessaire autonomie et stabilité des projets de recherche qui se construisent sur le temps long. Le recrutement de statutaires au plus tôt dans la carrière fait partie des revendications fortes du SNCS.

Enfin, le SNCS mène de nombreuses autres réflexions sur la recherche publique : son organisation du travail, son financement, son rôle dans le cadre de la transition écologique ou encore sa place à l'international. Ses analyses contribuent aux revendications, et propositions syndicales et sont partagées par le biais de la revue VRS (la Vie de la Recherche Scientifique).

Nicolas Fourcaud-Trocmé
SNCS-FSU



Mobilité : un enjeu fondamental pour les retraités·es



Pouvoir se déplacer dans de bonnes conditions, pour continuer à avoir une vie sociale, familiale, accéder aux soins, aux loisirs, conditionne une retraite heureuse: la Section des retraité·es de la FSU 69 a donc fait un état des lieux, avec l'objectif d'obtenir des avancées, qui nécessitent de nouveaux financements.

La priorité est une meilleure accessibilité aux transports en commun, en termes de desserte et de tarifs. Cela passe par un plan global départemental incluant aussi Vienne, Saint-Etienne, le Nord Isère, avec harmonisation des tarifs et créations de lignes rapides, à haute fréquence, non plus seulement en étoile mais en

'toile d'araignée'. Les voies de bus en site propre ne doivent pas être victimes de la création de voies cyclables mais sanctuarisées. Il faut étendre Optibus partout, à tous les porteurs de handicap, y compris cognitif. Les retraités ont parfois besoin de services à domicile, et des places de stationnement doivent être réservées pour tous les prestataires.

Pour ce qui est des tarifs, nous entendons lutter pour la gratuité des transports de proximité (mandat de la FSU), comme c'est déjà acquis dans plusieurs villes (agglomération de Montpellier fin 2023). Cela peut se faire par étapes: gratuité le week-end et aux heures creuses, ticket à demi-tarif pour les retraités.

La meilleure garantie d'un réseau de qualité et gratuit, c'est la Régie publique, et nous voulons porter notre opposition à l'allotissement des TCL auprès des représentant·es des collectivités territoriales que nous souhaitons rencontrer.

Pour la SFRD, Claude Stancic
SNES-FSU 69

Polluants éternels : La FSU s'engage !

L'Alliance Écologique et Sociale du Rhône (anciennement PJC), dont la FSU fait partie aux côtés d'autres organisations syndicales et environnementales, a participé à toutes les manifestations contre la réforme des retraites car elle est injuste mais aussi climaticide.

Dans le même temps, elle a travaillé sur le dossier Arkema. Vous avez peut-être vu le documentaire "Vert de Rage" diffusé en novembre 2022 sur les PFAS, polluants éternels, rejetés par l'usine Arkema de Pierre-Bénite, et peut-être lu les nombreux articles sur ce sujet parus dans le Monde.

Une pollution extrêmement impactante !

Cette pollution impacte de diverses façons les communes alentour. Dans plusieurs d'entre elles, il est déconseillé aux personnes ayant un poulailler de consommer les œufs produits, tant la contamination est élevée. Lors de la rentrée 2022, des écoles et des usagers se sont inquiétés que l'eau puisse être contaminée. Il leur a été répondu qu'il n'y avait rien à craindre mais recommandé d'empêcher autant que possible le contact mains-bouche chez les plus jeunes de nos élèves (!) car la terre, elle, pourrait l'être.



Une plainte déposée !

Notre Affaire à Tous, membre de AES Rhône, a sollicité notre participation au dépôt d'un référé pénal environnemental. Ce référé a été déposé le 25 mai, et la FSU s'est portée requérante. En effet, notre fédération a considéré que nous devons, au titre de l'intérêt général comme à celui de l'intérêt des personnels, prendre part à cette action. Nos statuts indiquent, au sein de l'article 3, que notre fédération a pour objectif de promouvoir, entre autres, « la défense et le développement des services publics de l'Enseignement, de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture, de la Justice, de la Santé... ».

Une conférence de presse en lien avec le dépôt de ce référé a eu lieu le 5 juin et une tribune d'AES, intitulée "Quel est le prix de notre santé ?" va paraître sous peu.

Que demande ce référé ?

Que Arkema paie pour les mesures utiles listées dans le référé conformément au principe du pollueur-payeur, un principe fondateur du droit de l'environnement, qui figure au sein du code de l'environnement, « selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Le droit existe, il incombe à la justice de le faire appliquer.

Laure Tomczyk,
SNES-FSU 69



fsu
Rhône

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon
Tél : 04 78 60 04 80
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €
Directeur de la Publication N. PAGLIAROLI
Imprimé par nos soins

Le secrétariat départemental

François Jandaud
Nadège Pagliaroli
Séverine Garnier
Benjamin Grandener
Elsa Guillaume
David Millaud
Manon Pilloy
Laure Tomczyk

FSU Rhône
Bourse du Travail
Place Guichard
69003 - LYON
tél : 04 78 60 04 80
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur
<https://fsu69.fsu.fr>